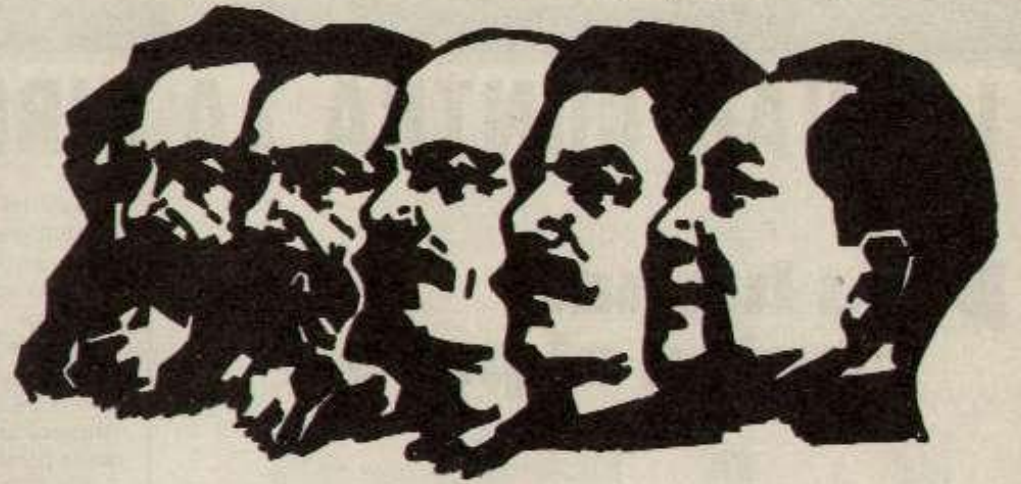


**numéro spécial: abrogation de la circulaire fontanet!**

**front  
rouge**

prolétaires de tous les pays, nations



et peuples opprimés, unissez vous

**journal de combat marxiste-léniniste**

NUMERO SPECIAL / JANVIER 1973 / PRIX : 1 F / CCP FRONT ROUGE 204-51 LYON / BP 47 69397 LYON CEDEX 3

**OUVRIERS FRANÇAIS ET IMMIGRES  
UNISSONS-NOUS POUR EXIGER L'ABROGATION  
DE LA CIRCULAIRE FONTANET**

**trabajadores  
franceses,  
trabajadores  
inmigrados,  
unamosnos  
para exigir la  
abrogacion de la  
circular Fontanet**



**trabalhadores franceses  
trabalhadores emigrados  
unamos para exigir  
a retirada da  
circular Fontanet**

Films 71 : ouvriers français et immigrés affrontent les flics.

**هناك قانون فانطاني وضعوه الى جميع العمال**

# trabajadores franceses, trabajadores inmigrados unámonos para exigir la abrogación de la circular Fontanet

## LUCHAR CONTRA LA CIRCULAR FONTANET

### ► es luchar contra el paro

Con la circular Fontanet, la burguesía francesa pretende "proteger el mercado nacional del empleo". Haceya unos años que el número de parados va creciendo sin parar. Hoy el estado burgués hace dos promesas a los trabajadores franceses e a los inmigrados "regulares":

— Vamos a protegerlos  
— En cuanto un empleo este libre, se le ofrecera primero a vosotros.  
Con esas promesas, la burguesía nos quiere hacer creer

1) que quiere y puede suprimir el paro

2) que si hay paro es la culpa de los nuevos inmigrados que según ella vienen aquí a "robar" el trabajo de los franceses y de los inmigrados establecidos ya en Francia.

Pero con que medidas exactamente la burguesía francesa pretende "proteger el mercado del empleo"? Con una medida simple:

Las fabricas no podran admitir nuevos inmigrados (regulares o no) si no han propuesto tres semanas antes ese empleo a la Agencia Nacional para el empleo. Es solamente al cabo de esas tres semanas y si ningun trabajador frances o inmigrado desde cierto tiempo ha querido de ese empleo que un nuevo inmigrado le podra tomar. Esta medida parece favorecer les trabajadores que ya pertenecen al mercado nacional del empleo; Pero en realidad, esa ley de las tres semanas dara lugar a muchas excepciones y derogaciones, como ya se produce para los jornaleros agricolas y las empleadas en cuanto en esas categorias hay penuria.

La ley de las tres semanas conducira a una concertacion mas estrecha en cada region, en cada ciudad de los jefes de empresa, de la policia, de la administracion y de la Agencia Nacional para el empleo, en vista de utilizar mejor a los nuevos inmigrados. En realidad es otro medio que tiene la burguesía.

— no para suprimir el paro sino para organizarlo e utilizar el "volante de paro", como margen de maniobra para establecer una competencia entre los obreros.

— para mantener en cada region, en cada ramo de la industria el porcentaje de parados que elle quiere mantener. Por ejemplo, en regiones como Bretaña, la ley de las tres semanas constituye un freno para la llegada de nuevos inmigrados porque el porcentaje de

parados ya es suficiente para la burguesía mientras que en FOS es lo contrario.

— La llamada proteccion del mercado del empleo y la ley de las tres semanas no son mas que otra medida del estado imperialista para organizar el paro. Se anade a toda una serie de otras medidas que ya estan aplicadas ("ayuda a los parados, ayuda para desarrollar la movilidad de los jovenes, disminucion de las horas de trabajo, desarrollo del trabajo temporal etc.)

— en primer lugar contra los inmigrados recientes: se los podra negar la autorizacion de trabajo, cambiar de region o hechar de Francia. La circular FONTANET va a constituir un freno para la inmigracion clandestina y obligar por ejemplo los jovenes portugueses que venian para no hacer guerras coloniales a marcharse a Africa.

— tambien contra los inmigrados establecidos en Francia desde cierto tiempo, cuando quieran volver a hacer

sas capitalistas estan invitadas a alojar los inmigrados que acaban de llegar, lo haran pero a su manera. Quiere decir la multiplicacion de:

— Los alojamientos al interior mismo de la fabrica como el la Penarroya de Lyon.

— Los hogares que pertenecen a la empresa como los de SIMCA, verdaderos presidios para los obreros.

Asi la burguesía desea mantener de dia y de noche bajo su vigilancia los trabajadores. Ademas, tendran que devolver una parte importante de su sueldo bajo la forma del alquiler. Todo licenciamiento significara al mismo tiempo expulsion.

Tenemos que luchar contra la circular FONTANET monstando:

— a partir de las experiencias concretas de las masas que esta politica de alojamiento decente no es nueva.

— que no habra solucion a la crisis del alojamiento hasta que el sistema capitalista no haya sido derribado.

— que es una leyenda completamente falsa de decir que solo los extranjeros aceptan de vivir en chabolas puesto que las estadísticas burguesas reconocen que hay mas de 30% de franceses dentro.

— que siempre para casi todos los obreros, el alojamiento tiende a ser con formas diferentes casuchas y prisiones.

### ► es luchar contra la represion policiaica

Ahora, todas las formalidades administrativas estan concentradas en las manos de la policia. La situacion de los inmigrados dependera unicamente de la policia que sola juzgara si un inmigrado es peligroso por sus ideas politicas o simplemente su combatividad, y si se le expulsa o no. La centralizacion policiaica constituye una agravacion de

las condiciones de vida de los inmigrados, puesto que cualquier extranjero puede recibir un golpe de fusil, como ha pasado con Mohamed Diab bajo pretextos completamente falsos. La xenofobia, el racismo, y las brutalidades fascistas son la ley de todos los comisariados.



Entierro de 5 trabajadores inmigrados d'Aubervilliers, enero 1972.

### ► es luchar contra la division de la clase obrera

La circular Fontanet se presenta como una manera de simplificar las formalidades administrativas de los trabajadores inmigrados, uniformizando la durada de los titulos de estancia y de trabajo.

En realidad de que se trata?  
PARA LOS INMIGRADOS QUE ACABAN DE LLEGAR, que pasen por el ONI (regulares) o no (irregulares), a partir de ahora, el contrato de trabajo tiene el mismo valor que un titulo de trabajo. Lo que quiere decir que los inmigrados recientes, durante los 6 o 12 primeros meses, podran trabajar unicamente en la empresa donde empezaro a trabajar al llegar.

Esta claro entonces que si, por una razon cualquiera (represion etc.) estan licenciados, pierden automaticamente el permiso de trabajo y deben volver a empezar todo como al principio, volver a pedir la regulacion, arriesgar que no se le den y que tengan que volver a su pais de origen. Eso ya ha empezado a ser aplicado por la policia. Antes, para regularizar su estado, un trabajador "irregular" podria mas que presentar para conseguir una carta provisional de trabajo, una promesa de empleo (muchas veces fictiva), y con eso, podian buscar un empleo.

Ahora, los inmigrados que acaban de llegar estan encadenados para 6 meses o un ano al primer explotador que les contrate.

PERO PARA TODOS LOS INMIGRADOS, el problema se plantea: un dia o otro, van a tener que renovar el permiso de trabajo y de estancia que duren un ano o tres.

Antes, como lo dice Marcellin, ministro de la represion, los trabajadores extranjeros tenan que renovar sus permisos a fichas diferentes. Pero precisamente se podian servir de eso, e apogarse sobre un permiso de trabajo todavia valable para conseguir el permiso de estancia.

Ahora ya no es posible.

PARA TODA LA CLASE OBRERA: la circular Fontanet esta dirigida contra la totalidad de la clase obrera, en vista de impedir el desarrollo creciente de las luchas de los trabajadores inmigrados, y de manera general de los OS donde hay un porcentaje importante de inmigrados. Pero si una parte de la clase obrera, y la mas explotada se ve condenada al silencio, y se ve suprimir poco a poco el derecho de huelga, no es solamente esa categoria de OS, no son solamente los inmigrados que padeceran de la intensificacion del trabajo, de las cadencias, de la represion del patron, del arbitrariedad de la policia, y al fin de al cabo del paro: es la totalidad de la clase obrera que lo aguantara, puesto que entonces, la burguesía aprovechara de la division de la clase, de la masa de trabajadores parados dispuestos a tomar cualquier trabajo, para imponer una explotacion cada dia mas feroz a la totalidad de la clase obrera.

POR ESO ES NECESARIO QUE TODA LA CLASE OBRERA, FRANCESA O INMIGRADA, SE UNA PARA LUCHAR CONTRA LA CIRCULAR FONTANET!

## ABAJO EL IMPERIALISMO FRANCES

La inmigracion es algo propio al imperialismo. No desaparecera mas que con la destruccion del imperialismo.

Los trabajadores no vienen en nuestro pais porque quieren, como lo dicen algunos. Vienen porque el imperialismo francés les necesita, vienen porque las clases dirigentes de sus paises de origen lo necesitan. La burguesía francesa acude cada vez mas, y de manera permanente, a la inmigracion, (el ritmo dellegada de los trabajadores es el doble entre 1962 y 1968 de lo que era de 1954-62). Desde algunos años, les trabajadores "importados" por el imperialismo no vienen solamente de las antiguas o neo colonias, o de su esfera de influencia, sino tambien de paises dependientes de uno o varios otros imperialismos (Portugal, Yugoslavia, Turquia).

Para el imperialismo francés, la inmigracion es una condicion importante para sobrevivir, una necesidad vital:

— Es, antes de todo, un medio de aumentar el volante de paro en nuestro pais, de aguzar la competencia entre obreros y de reforzar la explotacion sobre la totalidad de la clase obrera.

— Es un medio, delante de la anarquia de la produccion capitalista, de reducir, si es menester, el volumen de paro y de expulsar primero los extranjeros, para disminuir los riesgos de que brote la revuelta.

Es un medio de disponer, al lado de las mujeres, de los jovenes, de los paisanos-obreros, de masas enteras de trabajadores dispuestos a sufrir la explotacion la mas feroz (alargamiento de las horas de trabajo, intensificacion de las cadencias, sueldos muy bajos, accidentes del trabajo etc.).

Es un medio de extorcar una masa supletaria de plusvalia, puesto que el Estado capitalista se las arrastra, para practicamente robar a los trabajadoras extranjeros una parte importante del sueldo (sueldo unico, jubilacion, pension, abonos familiares etc.).

El aumento de plusvalia permite a la burguesía francesa de alimentar (de sostener) toda una serie de capas pequenas-burguesas, de corromper la parte superior de la clase obrera, y los aparatos politicos y sindicales del movimiento obrero.

— Por fin, es un medio de presion sobre los paises de donde vienen los inmigrados, porque para las clases dirigentes de esos paises, la exportacion de trabajadores constituye un trafico ventajoso (llegada de divisas, disminucion temporaria del paro etc.) Eso explica los acuerdos concluidos por el imperialismo francés: tal cantidad de trabajadores inmigrados contra tal o tal ventaja militar o economica.

Peró, al mismo tiempo, la burguesía francesa quiere poder limitar y controlar mas estrechamente los inmigrados, según las necesidades de su economia, de tal region, o de tal parte de la industria.

Cuanto mas desarilla la combatividad de los trabajadores, la burguesía mas busca medios para dividir, diversificar los paises de donde vienen, impedir las grandes concentraciones obreras y vigilar los.

Es esa la verdadera significacion de la circular Fontanet contra la cual tenemos que luchar.

Los falsos comunistas del P"CF y la CGT estan en realidad de acuerdo con esa nueva politica de la burguesía francesa hacia la inmigracion. Dicen ellos tambien que hay que "controlar" e "organizar" la inmigracion, es decir repartir mejor los inmigrados, según las necesidades economicas. Ya se puede jugar de lo que haren si llegan al poder, por lo que hacen en las municipalidades que detienen.

### ► es luchar contra las condiciones de alojamiento

Ahora la circular exige que los trabajadores presenten "un certificado de alojamiento decente", entregado por el patron para conseguir la regularizacion. Pero eso no significa en absoluto que el estado capitalista va a obligar los capitalistas a alojar de manera decente los trabajadores que explotan. Desde siempre la policia y la administracion saben perfectamente que los trabajadores estan aprisados en chabolas, casuchas, hogares-prision, habitaciones amuebladas y cierran los ojos. Lo unico que cambiara, es que ahora, tendran que dar señas, las que sean con tal de que no pertenezcan a la categoria de los "alojamientos insalubres". Así la burguesía piensa que podra mas facilmente arrasar de un dia a otro los sitios insalubres donde quiere realizar importantes y fructuosas operaciones de renovacion; piensa que

asi podra mas facilmente expulsar los trabajadores. Con esa medida, la burguesía tiene dos ideas:

— La primera es que los patrones daran señas fictivas y que los trabajadores de todas maneras iran amontonarse chabolas o donde puedan.

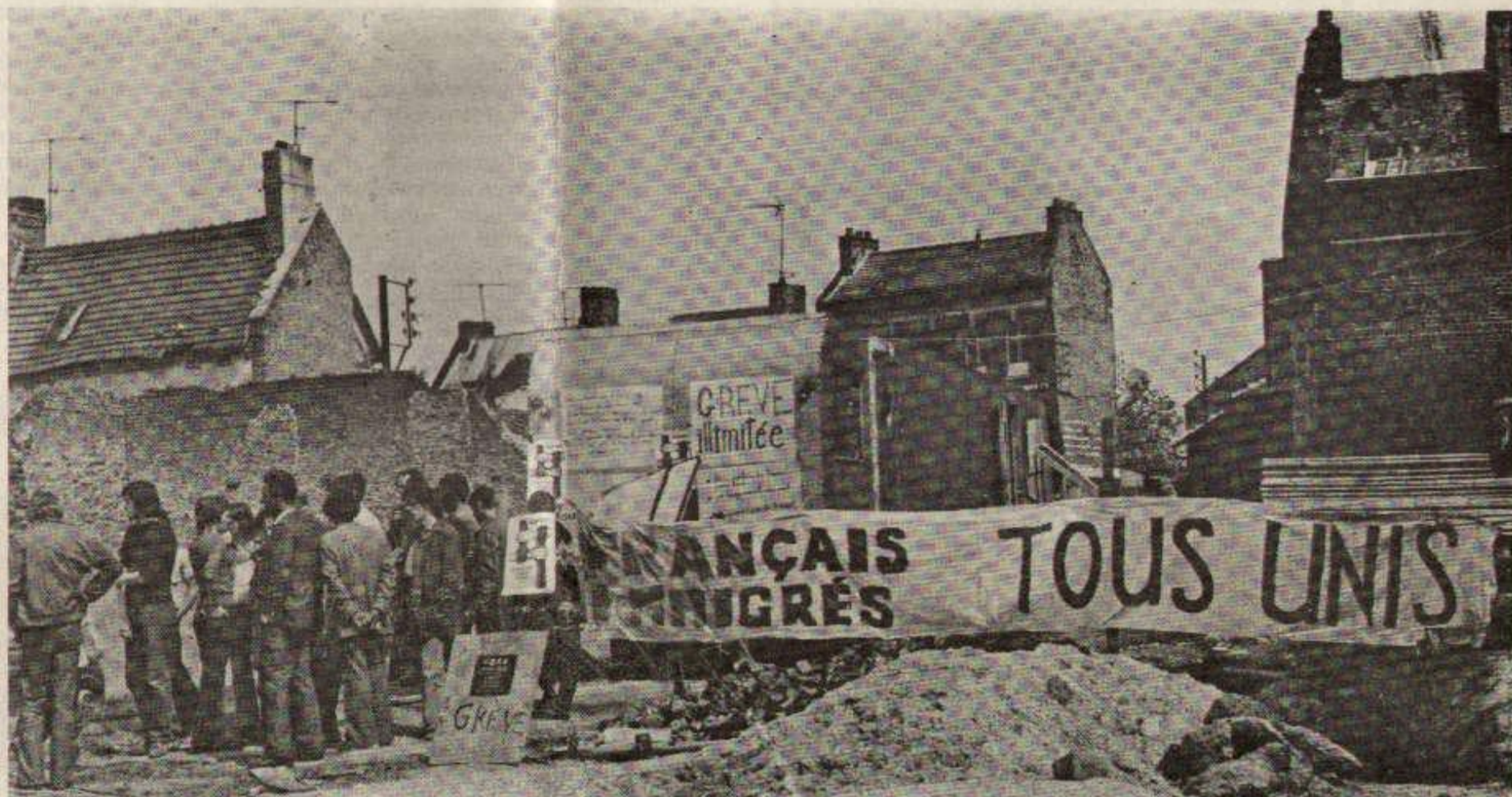
— La segunda es que los patrones los obligaran a vivir en sitios insalubres pero donde no estorba los proyectos inmobiliarios de la burguesía. Esta perfectamente claro que la burguesía no suprimira las chabolas y los alojamientos insalubres mas que cuando le estorben o cuando tenga miedo de las grandes concentraciones obreras y de las luchas que se pueden desarrollar. La realidad es que la burguesía quiere multiplicar y dispersar las chabolas.

Otro aspecto de la circular FONTANET es que refuerza el despotismo patronal; puesto que las empre-

# la circulaire fontanet : UNE MESURE SCELERATE CONTRE TOUTE LA CLASSE OUVRIERE

Les grèves d'OS, les actions résolues menées par les plus exploités et les plus opprimés des prolétaires n'ont cessé d'inquiéter la bourgeoisie depuis plusieurs années. La fin de la lutte de classe par la participation, et dès aujourd'hui par les accords contractuels, voilà l'objectif de la bourgeoisie impérialiste, honteusement cautionnée par les faux communistes du P"C"F et de la CGT. Cet objectif-là, les ouvriers de la Penarroya à Lyon, de Girosteel au Bourget, du Joint Français à Saint-Brieuc, de Brandt Villieu, le battent en brèche. Contre la bourgeoisie qui masque sa politique de surexploitation de la classe ouvrière derrière le mythe fumeux de la collaboration de classe, contre ceux qui détournent les travailleurs de la lutte de classe en souscrivant les accords contractuels, les OS en lutte dévoilent la réalité hideuse de l'exploitation capitaliste. La bourgeoisie impérialiste se doit de riposter. Le décret scélérateur du fasciste chrétien Fontanet en est la preuve.

Il vise à museler, parmi les ouvriers spécialisés, ceux qui sont d'origine étrangère. Car c'est au poste de police que toutes les formalités doivent être réglées. Contrat de travail, titre de séjour, c'est la police qui désormais sert d'arbitre. La police qui vient d'assassiner à Versailles notre frère de classe Mohammed Diab. La police qui à la Penarroya, chasse les piquets de grève. La police, instrument sanglant de la dictature de la bourgeoisie. Attention, camarades, si la grève, forme première d'organisation du prolétariat en lutte, signifie l'expulsion, pour nos camarades étrangers, qu'allons nous pouvoir faire dans la lutte contre la bourgeoisie impérialiste? Sur une chaîne de l'île Seguin, ou de Citroën, que feront demain les OS français si leurs frères immigrés sont contraints par le décret scélérateur à supporter sans mot dire l'intensification des cadences, les brimades et les bas salaires? Saper la lutte des OS, voilà l'objectif profond de la circulaire Fontanet. Quand des millions de travailleurs immigrés sont réduits au silence, c'est la classe ouvrière dans son ensemble qui a tout à craindre. Il n'y a plus alors qu'un seul recours, celui que souhaitent tant les Seguy et les Ceyrac, les



Marchais et les Messmer... le dialogue syndicat-patron-état, qui n'a jamais rien obtenu à la classe ouvrière que la détérioration constante de ses conditions de vie et de travail. En jouant sur le réflexe bestial du racisme, la bourgeoisie n'est pas sotté; les sociaux-chauvins du P"C"F n'ont rien dit d'une mesure qui vise à asservir davantage la classe ouvrière. Mais nous, communistes marxistes-léninistes de Front Rouge, nous devons mettre en garde la classe ouvrière et vous inciter à la lutte.

La crise profonde du système impérialiste signifie pour tous: baisse du salaire réel, chômage, insécurité de l'emploi, intensification du travail, demain la famine. L'impérialisme français qui n'est pas en situation très favorable par rapport à ses grands rivaux: américains, japonais, ouest-allemand, inaugure avec le décret scélérateur Fontanet une série de mesures anti-ouvrières. Contraindre les travailleurs les plus exploités à subir leur sort, voilà la première de ces mesures. Empêcher les travailleurs immigrés d'entrer dans la lutte pour empêcher tous les OS de faire front, pour réduire au silence

ceux qui sur les chaînes ou aux machines ne veulent plus du système d'exploitation éhontée du capitalisme, voilà le premier pas. Ne pas riposter, c'est voir demain proscrire le droit de grève, comme d'autres impérialismes européens l'ont déjà fait. Fontanet, le sornois, s'apprête ce faisant à rendre la grève illégale, illégale l'entrée en lutte contre les buveurs de sang capitalistes. C'est la grève, décidée par les travailleurs, et non par les bonzes Seguy-Maire, qui est menacée. Défendons cette arme de lutte, camarades! Exigeons l'abrogation de la circulaire Fontanet! Quand les OS sont réduits au silence, c'est la classe tout entière qui doit se préparer à davantage de souffrances et de maux, quand nos frères immigrés sont livrés à l'arbitraire des flics, c'est les OS dans leur ensemble qui se voient réduits au silence.

Et tout cela au nom du chômage, que le capitalisme entretient et développe. Comment ne voyez-vous pas, travailleurs français, que derrière cette soi disant rationalisation de la politique, se profilent les plus graves menaces pour l'ensemble des travailleurs de notre pays? Déjà en 67, avec

Par la circulaire Fontanet, mise en application le 16 septembre, la bourgeoisie française codifie la "nouvelle politique de l'immigration" qu'elle met en oeuvre depuis plusieurs années.

La circulaire vise à :

- livrer encore davantage les ouvriers immigrés au contrôle et à la répression de la police.
- les assujettir encore plus étroitement notamment par le biais du logement, à leurs exploités.
- les soumettre encore plus durement aux besoins du capitalisme par un système "légal" de licenciements, mutations, déplacements et expulsions afin de mieux organiser le volant de chômage en France.
- tenter de diviser la classe ouvrière : les immigrés et les français avec le slogan : "les étrangers nous volent le travail", et les immigrés entre eux, en multipliant les "statuts" différents.

Cette circulaire, qui est une attaque extrêmement grave en premier lieu contre les ouvriers immigrés, frappe le prolétariat de France dans sa masse quelle que soit sa nationalité. Engager le plus largement possible la lutte pour l'abrogation de la circulaire Fontanet, c'est contribuer à forger l'unité révolutionnaire du prolétariat sur des bases solides :

Sur la base de la lutte pour abattre l'impérialisme français qui utilise son système d'oppression des peuples dans le monde, pour renforcer en France l'oppression et l'exploitation de la classe ouvrière.

Sur la base de la lutte contre les agents de l'impérialisme : le P"C"F et la CGT, ainsi que les réformistes - type la CFDT - qui ont réclamé la circulaire et l'approuvent dans son ensemble.

algérien ou de sa ville africaine, prend ce travail. Les auteurs du décret scélérateur vous conseillent même de vous en prendre à lui, qui, débarqué à Marseille, n'a guère de raison de choisir entre la Bretagne et l'Auvergne, la Lorraine ou le Nord. En vous dépouillant de votre misérable gagne pain, la bourgeoisie vous invite au racisme. Tournez contre elle cette grossière mesure de division! Car l'ennemi est le même : celui qui, en refoulant les travailleurs portugais, en refoulant les immigrés clandestins, fournit des troupes aux chiens puants successeurs de Salazar, celui qui troque les ouvriers algériens contre le pétrole, celui qui, par fantoches interposés, refoule 95% des travailleurs qui s'offrent à l'embauche au port de Dakar, c'est celui qui ferme les usines de Lorraine, les Houillères du Nord.... Celui qui assassine Mohammed Diab, c'est celui qui tue Pierre Overney : l'impérialisme français.

Le chômage créé par les immigrés? allons donc, ce sont les superprofits qui le créent plutôt. La classe ouvrière ne sera pas aveugle, elle exigera l'abrogation des décrets scélérateurs.

Photo APL

**abonnez-vous**  
à front-rouge ccc 204-51 lyon

	France		Etranger	
Pi normal	1 an 6 mois	20 F 10 F	1 an 6 mois	40 F 20 F
Pi fermé	1 an 6 mois	30 F 15 F	1 an 6 mois	60 F 30 F

abonnement : 3 mois : 5 f

**a bas la circulaire fontanet**  
pour une france socialiste, pour la dictature des exploités  
français et immigrés sur les exploités,  
pour la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme,  
rejoignez le combat des communistes marxistes-léninistes  
de front rouge

# LUTTER CONTRE LA CIRCULAIRE FONTANET

## ► c'est lutter contre le chômage

Avec la circulaire Fontanet, la bourgeoisie française prétend "protéger le marché national de l'emploi". Depuis plusieurs années, le nombre des chômeurs ne cesse d'augmenter en France. A tous les travailleurs étrangers en situation "régulière" et à tous les travailleurs français qui sont frappés ou menacés par le chômage, l'Etat bourgeois promet : "Nous allons vous protéger. Dès qu'un emploi sera libre, c'est à vous d'aborder qu'il sera proposé". Par ce genre de promesses, la bourgeoisie tente de faire croire :

1. qu'elle veut et qu'elle peut supprimer le chômage
  2. que, s'il y a du chômage, c'est la faute aux nouveaux immigrés qui viendraient "voler le travail" aux ouvriers français et aux ouvriers étrangers déjà installés en France.
- Par quels moyens l'Etat bourgeois prétend, avec cette circulaire, "protéger le marché national de l'emploi" ?
- Désormais, une entreprise ne sera autorisée par l'Etat bourgeois à embaucher et à exploiter de nouveaux immigrés (réguliers ou irréguliers) que si trois semaines

auparavant elle a déposé à l'Agence Nationale pour l'Emploi, des offres d'embauches et si, au bout de trois semaines, il ne s'est trouvé aucun Français ni aucun étranger déjà installé pour occuper cet emploi. En apparence donc, il y a bien "priorité aux travailleurs appartenant déjà au marché national de l'emploi". En fait, il est déjà prévu, pour les employés de maison et pour les ouvriers agricoles que "si la situation locale du marché de l'emploi est caractérisée par une grave pénurie de main d'œuvre dans ces secteurs professionnels" les préfets pourront "dérogé à cette règle".

La règle des trois semaines" donnera lieu à d'innombrables "dérogations" de ce genre. Elle instituera donc une concertation renforcée, au niveau régional et local, entre les industriels, l'agence nationale pour l'emploi, la préfecture et la police pour utiliser au mieux les nouveaux immigrés comme volant de chômage.

"La règle des trois semaines", c'est un nouveau moyen administratif pour contraindre plus systématiquement, plus rapidement, selon la conjoncture, les nouveaux immigrés à s'embaucher dans les régions et dans

les branches d'industrie où il y a le plus risque de "déficit en main d'œuvre".

C'est un nouveau moyen, non pas du tout pour combattre le chômage, mais au contraire pour organiser au mieux le volant de chômage, la concurrence entre ouvriers. Pour maintenir, pratiquement au jour le jour, branche par branche, région par région, le taux de chômage au niveau souhaité par la bourgeoisie.

La circulaire est claire là-dessus : "comme en matière d'introduction, l'avis des services de l'agence nationale pour l'emploi est l'un des éléments essentiels... pour statuer sur la demande d'autorisation de travail".

Par exemple, dans une région comme la Bretagne, où le taux de chômage est "suffisant" pour la bourgeoisie, la "règle des trois semaines" pourra servir à freiner relativement l'embauche d'immigrés. Inversement, dans les régions comme Fos, où il y a une brusque demande de main d'œuvre, les "dérogations" à la règle permettront d'embaucher massivement de nouveaux immigrés.

La soi-disant "protection du marché du travail" par la "règle des trois semaines" n'est donc qu'une nouvelle mesure de l'état

## ► c'est lutter contre la division de la classe ouvrière

La circulaire Fontanet prétend "alléger les démarches et formalités" pour les travailleurs étrangers ; en particulier en "uniformisant la durée des titres de séjour et de travail".

De quoi s'agit-il ?

1) Pour les nouveaux immigrés, qu'ils soient "réguliers" (ONI) ou "irréguliers", désormais "le contrat de travail (de 6 mois minimum à 1 an) régulièrement visé vaut titre de travail". Ce qui revient à dire que les nouveaux immigrés n'auront le droit de travailler pendant les 6 ou 12 premiers mois que dans l'entreprise qui les a embauchés à leur arrivée.

On peut en conclure, que si, par mesure répressive ou autre, ils sont licenciés, ils perdent automatiquement leur autorisation de travail et doivent repartir à zéro, demander à nouveau à être "régularisés", donc risquer un refus, risquer d'être contraints de retourner au pays.

Dès maintenant d'ailleurs les commissaires de police quand ils remettent à un nouveau travailleur immigré son contrat de travail visé, lui disent carrément : "Attention, si tu quittes ton travail, ton autorisation de séjour sautera aussi".

Auparavant, les "irréguliers" n'avaient besoin, pour se faire régulariser et obtenir une carte temporaire de travail que de présenter une "promesse d'engagement" (souvent fictive, achetée au trafic d'embauche), et avec la carte de travail, ils pouvaient chercher un emploi.

A présent, les nouveaux immigrés sont enchaînés au premier employeur qui les embauchera.

2) Mais "l'uniformisation" ne frappe pas seulement les nouveaux immigrés, mais bien tous les immigrés qui une fois en possession d'une carte de travail et d'une carte de séjour "temporaires" (1 an) ou à "validité limitée" (3 ans) sont contraints périodiquement de la faire renouveler.

Auparavant, comme le dit Marcellin dans sa circulaire aux flics, "les travailleurs étrangers devaient faire renouveler à des dates différentes leur titre de séjour et leur titre de travail". Les travailleurs pouvaient, dans une certaine mesure, jouer sur un chevauchement : s'appuyer sur leur carte de travail encore valable pour obtenir une nouvelle carte de séjour et vice versa.

Il n'en est plus question : — d'une part, dès maintenant, sous prétexte d'"uniformisation", tout travailleur obligé de demander le renouvellement de sa carte de travail, verra automatiquement mise en cause sa carte de séjour et vice versa.

"L'uniformisation" est un moyen "légal" que se donne la bourgeoisie pour procéder à une vaste remise à jour de son fichier "étrangers" et contraindre "légalement" au départ, tous les travailleurs immigrés dont elle veut se débarrasser pour des raisons

politiques ou simplement économiques.

— d'autre part, à moyen terme, tout travailleur immigré sera périodiquement soumis à un véritable goulot d'étranglement : le renouvellement en même temps de sa carte de travail et de sa carte de séjour. L'état bourgeois tente de faire admettre qu'il pourra "légalement", par simple routine administrative, décider de l'expulsion ou non de chaque travailleur immigré.

Le but de l'"uniformisation" est avoué clairement par Marcellin, dans ses explications aux flics chargés d'appliquer la circulaire : "la procédure nouvelle ainsi instituée aurait dû avoir pour terme l'institution d'un titre unique de séjour et de travail". Telle est la "solution" envisagée pour l'avenir et que prépare la circulaire.

Avec "un titre unique de séjour et de travail" chaque travailleur immigré ne pourrait sé-

durée de son contrat de travail, et ne pourrait travailler que dans l'entreprise qui a signé son contrat. C'est utiliser de façon directe et permanente l'appareil policier pour livrer pieds et poings liés les ouvriers étrangers à leurs exploiters. Ce serait la généralisation des contrats type Simca à "durée déterminée".

Une telle "solution" ne vise pas seulement à soumettre encore plus étroitement l'importation de travailleurs immigrés aux besoins à court terme des entreprises capitalistes, mais aussi à mater leur potentiel révolutionnaire en faisant peser, en permanence, sur tout travailleur immigré cette menace : LICENCIEMENT = EXPULSION.

C'est l'ensemble de la classe ouvrière qui doit se dresser contre cette tentative pour briser la solidarité de combat des ouvriers contre leurs exploiters, pour paralyser leur action révolutionnaire.

L'Etat bourgeois classait les nouveaux immigrés en 2 catégories :

- Les "réguliers" : ils sont "importés" par l'organisme négrier officiel, l'ONI. Le travailleur entre en France avec en poche un contrat d'embauche, tamponné par l'ONI (contrat d'introduction). Ce contrat "d'introduction" tient lieu de carte de travail : c'est à-dire que l'ouvrier n'a le droit de travailler que dans la mesure où il reste rive à la même entreprise, en principe. Actuellement, 30 à 40% des nouveaux immigrés sont des réguliers.
- Les "irréguliers" : ils sont "importés" par des filières plus ou moins directement organisées par les entreprises. Ils entrent en France avec un simple passeport. Ou même sans passeport : ils sont alors appelés "clandestins". Ils sont contraints de se faire embaucher le plus rapidement possible pour pouvoir demander aux flics et à l'administration, sur la base d'un contrat de travail (d'embauche), une carte de séjour et de travail. Actuellement, de 60 à 70% des nouveaux immigrés sont des "irréguliers" et doivent se faire régulariser.

## ► c'est lutter contre les taudis, contre les cages à lapins où sont parqués les ouvriers

"Dans le domaine de la protection sociale des nouveaux immigrés tout progrès réel passe par la garantie d'un logement décent à des conditions de loyer normales" (Fontanet).

A noter d'abord que Fontanet laisse entendre que les immigrés plus anciens jouiraient eux "d'un logement décent à des conditions de loyer normales" !

Mais dans les faits que prévoit la circulaire ?

Jusqu'à présent, les entreprises qui demandaient de la main d'œuvre à l'ONI, "s'engageaient" dans certains cas à la louer. Engagement formel. En fait "réguliers" et "irréguliers" sont contraints de se loger là où ils peuvent, dans des bidonvilles, des taudis, des foyers-prisons, des baraquements etc.

A présent, la circulaire exige que les "demandes d'introduction" présentées à l'ONI par les entreprises, tout comme les "contrats de travail" nécessaires aux "irréguliers" pour se faire régulariser, soient accompagnés d'une "attestation de logement" établie par le patron.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

raser du jour au lendemain les "îlots insalubres" où elle a décidé de réaliser de fructueuses opérations de "renovation" et pour en expulser "automatiquement" les travailleurs. En effet de 2 choses l'une :

- Ou bien les patrons donneront une adresse fictive (la préfecture ferme toujours les yeux dans ce cas) et les travailleurs iront quand même habiter dans les "îlots insalubres". Mais dès que viendra l'heure des bulldozers, il ne s'agira pas pour la bourgeoisie d'une expulsion, sur le papier ils habiteront ailleurs !
- Ou bien (et ce sera le cas le plus fréquent) les patrons imposeront aux travailleurs de s'entasser dans des bidonvilles, baraquements, taudis et garnis, mais où ça ne gêne en rien les plans immobiliers de la bourgeoisie.

C'est un prolongement de la loi Vivien qui ne vise qu'une chose : accélérer la destruction des grands bidonvilles et des garnis dans la mesure seulement où ils gênent les spéculations immobilières de la bourgeoisie, et où ils l'inquiètent politiquement (grandes concentrations) afin de les faire éclater, de les éloigner, de les disperser : d'où la multiplication des "micro-bidonvilles" des foyers-prisons, des garnis etc.

UN INSTRUMENT POUR RENFORCER LE DESPOTISME PATRONAL

Puisque les entreprises capitalistes sont invitées à "assurer le logement des nouveaux immigrés", elles s'en occuperont assurément... à leur manière. Cela veut dire qu'elles vont multiplier :

- les logements d'entreprise à l'intérieur même de l'enceinte de l'usine. Comme à Penarroya-Lyon, comme les innombrables baraquements des chantiers.
- les "foyers d'entreprise", stalags du genre de ceux de Simca-Poissy.
- les "foyers-taudis" et autres "centres d'accueil" et "cités de transit" indirectement patronés

par une ou plusieurs entreprises. Ainsi sera renforcé l'asservissement des travailleurs immigrés à leurs exploiters. En vertu de la circulaire le patron dira aux "nouveaux immigrés" : "tu loges là, sinon pas de contrat de travail ni de séjour, donc expulsion".

Et "loger là" cela veut dire pour les travailleurs :

- rester 24 h sur 24 à la disposition des patrons. A la Penarroya-Lyon les chefs n'hésitent pas à réveiller en pleine nuit un ouvrier qui venait de terminer son poste pour qu'il occupe le poste d'un absent.
- être soumis 24 h sur 24 à la surveillance des gardiens-flics directement appointés par l'entreprise.
- être obligés de reverser au patron sous forme de "loyer" exorbitant toute une partie du salaire.

Enfin avec ce système, tout licenciement signifie immédiatement aussi expulsion du logement.

En engageant la lutte pour l'abrogation de la circulaire scélérate, nous devons :

- partir de l'expérience concrète des masses, enquêter auprès d'elles pour montrer comment cette politique "du logement décent" est déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.
- montrer qu'il n'y aura jamais de solution à la "crise du logement" tant que ne sera pas abattu le système capitaliste.
- balayer là aussi par des enquêtes vivantes la fable : "il n'y a que des étrangers pour accepter de vivre dans des taudis". Les experts bourgeois le reconnaissent, dans les bidonvilles de Paris il y aurait 30% de français, ouvriers pour la plupart, dans ceux de province 46%.
- montrer que toujours pour la masse des ouvriers, le logement tend, sous des formes diverses, vers les taudis ou l'encasernement (logements d'entreprises, concierges-flics, flottage).



Le propriétaire d'un foyer-taudis sequestre par les ouvriers.

## ► c'est lutter contre l'oppression policière

C'est bien la "solution" envisagée par Marcellin qui est, dès maintenant, mise en chantier. Toujours sous le prétexte de "simplification de procédure".

En effet :

- désormais, pour toute demande ou renouvellement de carte de travail et de séjour, il y aura un formulaire unique, avec attestation de logement à remplir simultanément.
- désormais, les étrangers s'adresseront à un "service administratif unique". Et ce service unique, c'est tout simplement, le commissariat de police.

Ainsi, les travailleurs étrangers dépendent à présent directement, officiellement de la police et de la police seule. C'est le commissaire de police, seul, qui "accueille" les travailleurs étrangers et centralise dans ses mains à la fois et en même temps : leur demande de séjour, leur contrat de travail et leur attestation de logement. Et c'est le commissaire de police qui, après consultation de l'agence nationale pour l'emploi, de la Préfecture, etc., est en définitive maître d'autoriser ou non tel ou tel travailleur étranger à séjourner en France.

Auparavant, pour se faire "régulariser", un "nouvel immigré" demandait aux flics un récapitulé de demande de séjour. Et c'est le

bureau de main-d'œuvre qui lui délivrait sa carte de travail. Les flics, au vu de la carte de travail, accordaient alors la carte de séjour.

A présent, c'est l'appareil policier, instrument le plus direct, avec l'armée, de la dictature de la bourgeoisie, qui décide sans partage du sort des travailleurs étrangers.

En renforçant encore la mainmise de sa police sur l'ensemble des travailleurs étrangers, la bourgeoisie cherche à briser leur combativité, à les terroriser, à les détourner de la révolution en France.

Cette nouvelle mesure policière s'inscrit dans l'ensemble des mesures visant à renforcer la répression policière de la classe ouvrière : collaboration plus étroite du fichier de la police avec les grosses entreprises pour "enquêtes" avant embauche, loi "anti-casseurs" instituant la responsabilité collective dans les grèves et manifestations et, tout récemment, extension du système de l'ilotage pour quadriller les quartiers ouvriers.

Lutter contre la circulaire Fontanet, c'est lutter contre le système d'oppression de la bourgeoisie qui pèse sur l'ensemble de la classe ouvrière.



Marseille : des travailleurs immigrés affrontent les flics pour s'opposer à la démolition d'un bidonville.

## la circulaire menace tous les immigrés

En principe la circulaire ne concerne pas :

- les travailleurs contraints à s'expatrier de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, considérées comme "Françaises".
- les travailleurs Algériens qui, en vertu d'"accords" avec le gouvernement algérien, ont un statut particulier.
- les travailleurs importés de néo-colonies d'Afrique (en général Mali, Mauritanie et Sénégal)

En fait, — pour les travailleurs importés des soi-disant "DOMTOM", c'est depuis une dizaine d'années, un organisme négrier spécial, le BUMIDOM, qui recrute, contrôle, organise plus de 70% des migrants de ces pays. L'impérialisme français, qui impose encore son joug colonial à ces pays, n'a donc pas besoin d'une circulaire pour "contrôler" cette source d'immigration.

— d'après les derniers accords, les travailleurs algériens "bénéficient" d'un statut spécial : ils peuvent venir en France, ont 9 mois pour trouver un travail et obtenir, sur cette base, un "certificat de résidence" les autorisant à séjourner 5 ans.

Tout cela à condition qu'ils aient une carte délivrée par l'Office National Algérien de la main-d'œuvre (ONAMO), carte visée par la mission médicale française. Autrement dit, par ce biais, l'immigration algérienne est contrôlée, en Algérie même, par l'Etat Français.

De plus, depuis 69, il y a un contingentement, limitation du nombre des Algériens admis à émigrer en France (35 000 par an).

Enfin, les travailleurs algériens perdent leur certificat de résidence (donc risquent d'être expulsés) dès qu'ils sont chômeurs depuis plus de 6 mois consécutifs.

Voilà un "statut" qui les rapproche beaucoup de la circulaire Fontanet !

A noter que beaucoup d'Algériens viennent en France sans carte ONAMO, avec un simple passeport. Ils sont contraints alors de se faire "régulariser". Il faudra voir s'ils obtiendront désormais un certificat de résidence ou bien s'ils seront soumis, tout simplement, à la circulaire Fontanet.

— les travailleurs maliens, mauritaniens et malgaches n'ont

besoin ni de carte de travail, ni de carte de séjour. Mais : ils doivent avoir un contrat de travail et un certificat de contrôle médical. Ainsi l'impérialisme français à les moyens de contrôler les immigrants de ses néocolonies d'Afrique. De plus, des accords de contingentement, qui sont ou vont être signés avec ces pays, complètent le système de contrôle.

Ces travailleurs ne sont donc pas soumis pour le moment à la circulaire Fontanet. Parce que l'impérialisme français dispose déjà, vis-à-vis d'eux, de puissants moyens de contrôle, qu'il juge suffisants.

Mais, à terme, ils sont menacés : "l'institution d'un titre unique de séjour et de travail", c'est bien le régime que la bourgeoisie française entend imposer, un jour ou l'autre, à l'ensemble des ouvriers étrangers. La circulaire est une étape importante dans cette direction.

Seule l'action unique des ouvriers, en France, quelle que soit leur nationalité, quels que soient leurs "statuts" particuliers, peut stopper ces projets de la bourgeoisie.

## brochures front rouge en vente

- \* les o.s. face à l'intensification du travail 2 f.
  - \* la paupérisation de la classe ouvrière dans le nord 1 f.
  - \* l'intérim, organisation et exploitation du chômage 2 f.
- ajoutez 0,50 f. par brochure pour le port

La brochure "contre le spontanéisme" est actuellement épuisée.

pour élaborer l'indice front rouge le livret du travailleur carnet-budget à remplir chaque mois passez vos commandes (10 c. pièce)

## soutenez front rouge

souscrivez	diffusez des bons de soutien	placez des abonnements de soutien
<ul style="list-style-type: none"> <li>● en timbres à front rouge bp 47 69397 lyon cedex 3</li> <li>● par mandat à ccp front rouge 204-51 lyon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2 f.</li> <li>● 5 f.</li> <li>● 10 f.</li> </ul> <p>commandez vos carnets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 50 f.</li> <li>● 100 f.</li> <li>● 200 f.</li> </ul>

# A BAS L'IMPERIALISME FRANÇAIS

Pour diviser la classe ouvrière, la bourgeoisie a répandu des idées chauvines, racistes, cachant la véritable nature du capitalisme, par exemple : "C'est à cause des immigrés s'il y a du chômage ; si les étrangers viennent en France, c'est que leur pays est arriéré et pauvre..." Ces conceptions racistes nient la base économique du capitalisme et la véritable cause de l'émigration.

L'apparition, au début du siècle, d'une poignée d'états impérialistes étendant leur domination et leur exploitation non seulement à la classe ouvrière des métropoles, mais à l'ensemble des peuples du monde, a créé, à l'échelle mondiale, une gigantesque armée de chômeurs.

En pillant les matières premières, en imposant des monocultures dans toute une série de pays et en bloquant en même temps tout développement indépendant de leur économie, l'impérialisme contraint directement à la misère et à la famine une masse énorme de paysans (Tunisie, Algérie, Maroc, Afrique Noire). En étendant de façon moins directe sa main mise sur une série de pays capitalistes, il y a également développé rapidement le chômage et l'exode rural (Espagne, Portugal, Yougoslavie).

Dès lors, les différentes puissances impérialistes ont eu la possibilité de puiser dans cette armée de réserve industrielle. Et cela, évidemment en vue de s'assurer une position avantageuse dans la concurrence acharnée entre impérialismes, en vue de tirer plus de profits sur le dos de la classe ouvrière en métropole.

## ORGANISER LE VOLANT DE CHOMAGE EN METROPOLE

Importer des ouvriers étrangers chassés de leur pays par la misère, cela permet en effet à la bourgeoisie d'organiser, de régler autant que possible, le volant de chômeurs en métropole même, donc de maintenir, y compris en période d'expansion, une forte concurrence sur le marché du travail, de maintenir en permanence la pression sur les salaires. Ce n'est pas un hasard si la France qui vient en tête des grands pays européens pour l'immigration, vient aussi en tête pour la longueur moyenne de la journée de travail et pour le bas niveau des salaires ouvriers.

Inversement en période de stagnation, de dépression, de montée du chômage, la bourgeoisie peut dans une certaine mesure, réduire l'ampleur du chômage et réduire donc les risques d'explosion de la colère ouvrière et cela à bon compte : en expulsant, en refoulant les ouvriers immigrés.

## L'EXPLOITATION FEROCHE DES OUVRIERS IMMIGRES

Importer des ouvriers étrangers cela permet à la bourgeoisie de disposer d'un contingent constamment renouvelable d'ouvriers qu'elle exploite féroce. En particulier les nouveaux venus : menacés d'expulsion s'ils ne sont pas embauchés, ils sont ainsi obligés par la classe capitaliste d'accepter les travaux les plus exténuants, les plus dangereux et les plus mal payés.

Dans le bâtiment par exemple où sont employés les plus fortes proportions d'immigrés c'est là où la journée de travail est la plus longue.

Les immigrés sont systématiquement employés là où l'intensification du travail est la plus forte : chaînes de montage automobile, 95 % d'immigrés travaillent sur les chaînes de l'île Seguin.

Les immigrés sont systématiquement placés aux postes les plus dangereux et les plus fatigants (cardeurs dans le textile, polisseurs, peintres). C'est parmi

eux que l'on rencontre les taux de mutilation les plus élevés, même chose pour les maladies professionnelles : usés ou accidentés, il est facile pour la bourgeoisie de puiser des forces neuves dans les pays pauvres.

Le niveau moyen des salaires versés aux immigrés est nettement inférieur au niveau moyen des salaires ouvriers en général.

De plus, cela permet à la bourgeoisie de faire d'énormes profits du fait qu'elle importe ses ouvriers quand ils sont en âge de travailler, et donc ne paie rien pour leur éducation, leur subsistance.

## UN VOL ORGANISÉ PAR L'ÉTAT BOURGEOIS

Les ouvriers immigrés sont soumis aux mêmes cotisations et retenues que le reste des ouvriers, mais l'Etat bourgeois, sous toutes sortes de prétextes, "réglementaires", ne leur verse qu'une toute petite partie des allocations nor-

ces pays à acheter des produits finis français au prix fort.

— profiter des investissements étrangers dans leur pays, ce qui les amène à devenir de plus en plus dépendants de l'impérialisme français.

D'où les "accords" sur l'immigration signés successivement avec différents Etats exportateurs, qui permettent à l'impérialisme français d'implanter et de développer ses intérêts dans ces pays au détriment du peuple.

## LA NOUVELLE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION DE LA BOURGEOISIE FRANÇAISE

Le 6<sup>e</sup> Plan prévoit, pour la période 1970-1975 d'accroître régulièrement de 75 à 80 000 immigrés, chaque année, la population ouvrière de France.

Mais tout en ayant un besoin vital de poursuivre l'importation de travailleurs étrangers, la bourgeoisie tente aussi de la limiter, (restrictions, expulsions), selon



males : par exemple les allocations familiales pour les familles restées au pays ne sont pas versées du tout (Turcs), ou bien ne sont versées que pendant une période limitée (Marocains, Tunisiens, Algériens). De toutes façons, elles sont plusieurs fois inférieures aux allocations versées en France. Le bénéfice (7 milliards de francs), dans lequel Edgar Faure puise pour son plan social n'a donc rien de mystérieux.

## DES MOYENS SUPPLEMENTAIRES DE CORRUPTION

Les profits extorqués sur le dos des immigrés permettent à la bourgeoisie française non seulement de payer plus grassement toute une série de couches petites bourgeoises mais aussi de corrompre par le moyen de subventions, facilités, les appareils politiques et syndicaux du mouvement ouvrier.

## UN MOYEN DE PRESSION DE L'IMPERIALISME

Il faut voir que l'importation des travailleurs constitue l'un des moyens de pression de l'impérialisme français sur les classes dirigeantes des pays qui exportent des travailleurs : celles-ci ont intérêt à ce trafic, car pour elles exporter des travailleurs cela veut dire :

— réduire le chômage dans le pays et donc les risques de révoltes.  
— assurer d'importantes entrées de devises qui, en fait, obligent

les branches d'industrie, selon les régions : pour faire face aux à coups de la conjoncture, organiser au mieux, et de la façon la plus simple le chômage.

D'autre part, le nombre de plus en plus élevé de travailleurs immigrés, leur exploitation féroce, leur concentration dans quelques régions-usines, inquiète de plus en plus la bourgeoisie, au fur et à mesure que se développe leur combativité et leur solidarité avec les ouvriers français.

Elle cherche donc tous les moyens pour mieux surveiller, par le renforcement de l'encadrement policier : les immigrés seront parqués dans des foyers-casernes, avec un règlement rigoureux, des gardiens-flics etc. Les flics décideront dorénavant directement de leur lieu de travail et de séjour. D'où la nouvelle politique de l'immigration définie à sa manière par Fontanet : "il convient de substituer à l'immigration subie, une politique d'immigration plus consciente, plus cohérente". Cette politique et d'ores et déjà mise en oeuvre depuis plusieurs années : "accords" d'immigration, lois sur les bidonvilles... Elle est consacrée par la circulaire Fontanet, élaborée dès février 72 et mise en application 7 mois plus tard. Cette nouvelle politique réclamée par le CNPF, les organisations révisionnistes (P"C" F-CGT), les syndicats réformistes (CFDT), et jaunes (FO) l'appellent : "contrôle de l'immigration".

# le p" c" f, la cgt et la cfdt approuvent la circulaire fontanet !

Le programme commun sur les travailleurs immigrés comme sur tous les problèmes vitaux de l'impérialisme français, est extrêmement discret. Sur la question cinq lignes (p. 57/58)

"Le plan prévoira le nombre de travailleurs immigrés accueillis chaque année afin de définir les mesures économiques et sociales à prendre. Les travailleurs immigrés bénéficieront des mêmes droits que les travailleurs français. La loi garantira leurs droits politiques, sociaux et syndicaux".

a. "Prévoir le nombre de travailleurs immigrés accueillis chaque année" cela veut dire d'abord : poursuivre l'importation, en France, d'esclaves salariés. Le P"C" F adopte donc, sans restriction le point de vue de l'impérialisme français : "notre" économie a besoin d'importer de la main-d'œuvre étrangère. Pas question de priver "l'intérêt national" d'une source si considérable de surprofits ! Et Georges Gosnat, chef en vue du P"C" F, de demander, dès septembre 71 "que l'immigration" soit organisée harmonieusement en raison de l'intérêt national".

b. Fontanet, en janvier 72, déclarait : "l'effort poursuivi depuis 2 ans nous permet aujourd'hui de maîtriser les flots migratoires". Pour le P"C" F et la CGT, ce n'est pas suffisant !

Le programme de gouvernement — et "la plateforme revendicative CGT-CFDT" — réclament un système plus sévère de contrôle de l'immigration dont voici les grands traits :

L'Office National de l'Immigration (ONI) étroitement associé à l'Agence Nationale pour l'Emploi ont le monopole du recrutement de la main-d'œuvre étrangère : les capitalistes en quête de main-d'œuvre étrangère à exploiter "devront" passer par l'ANPE ; et l'ANPE, grâce au réseau de bureaux d'embauche à l'étranger, de l'ONI, se charge de leur en fournir.

— Avant d'entrer en France, tout travailleur étranger sera donc tenu d'avoir un contrat d'embauche dûment tamponné par l'ONI.

— Il est prévu, évidemment, que les "organisations syndicales représentatives" participeront directement à la gestion de l'ONI et de l'ANPE "aux côtés des représentants de l'Etat et des industries concernées" (programme de gouvernement p. 50).

Soumettre l'importation des travailleurs au contrôle de l'ONI, c'est exactement la politique actuelle de la bourgeoisie : en 1968, l'ONI ne "contrôlait" que 20% des nouveaux immigrés, à présent, elle tendrait à en contrôler plus de 50%. Marcellin déclare clairement en expliquant la circulaire Fontanet, qu'elle vise à "inciter les employeurs à recourir à l'ONI".

c. Mais, pour les ouvriers immigrés, que signifie un tel "con-

trôle de l'immigration" ?

— pour ceux qui sont recrutés par l'ONI, cela veut dire qu'ils sont pieds et poings liés par leur "contrat de travail" à telle entreprise, et pour une durée déterminée. S'ils sont licenciés, s'ils ne peuvent supporter les conditions de travail imposées, ils se trouvent, de fait, en situation "irrégulière" et susceptibles d'être expulsés.

— pour ceux qui se trouveront en France, sans avoir été recruté par l'ONI, comme pour ceux qui y entreront en dehors de l'ONI (car l'Etat bourgeois ne peut ni ne veut stopper complètement l'immigration "irrégulière") ce sera en permanence la menace d'expulsion, donc la surexploitation.

Quant aux logements des travailleurs immigrés, le P"C" F, la CGT ainsi que la CFDT demandent : "que tout employeur qui emploie ou recrute un travailleur immigré soit mis dans l'obligation de lui assurer un logement décent, cette exigence devant être formulée dans le contrat de travail et respectée" (Lauternier au conseil général des Hauts de Seine et plateforme CGT-CFDT).

Cela signifie la généralisation des foyers-prisons sous le contrôle et pour le profit directs des capitalistes. Fontanet a repris intégralement cette proposition dans sa circulaire.

Cette "politique" va de pair avec la destruction des grands bidonvilles (inquiétants pour la bourgeoisie) et la multiplication des micro-bidonvilles (foyers-taudis). Les municipalités P"C" F ne sont pas les dernières à raser les bidonvilles (par exemple celui de Las Campas à la Courneuve, pour laisser le champ libre à la grande foire de l'Humanité). Et les "élus" du P"C" F iront plus loin : ils réclament, à grands cris, une dispersion systématique de la population immigrée, en particulier dans la banlieue parisienne, de façon à ce que chaque commune ne dépasse pas "un pourcentage normal de population immigrée". (Lucien Lauternier).

C'est pourquoi le P"C" F reconnaît les "aspects positifs" (Humanité 15 septembre) de la circulaire Fontanet ; et le bonze CGT Apostolo la commente, en disant, en gros : "ce serait bien si elle était vraiment appliquée" (Humanité 27 septembre). S'acheminer vers le monopole de l'ONI ou, comme Marcellin, vers un "titre unique de séjour et de travail", c'est viser le même but : renforcer encore l'assujettissement des travailleurs immigrés à la classe des capitalistes et à son appareil policier. C'est cela, en fait, la "nouvelle politique d'immigration" réclamée par les révisionnistes et la CFDT : plus il y a de contrainte, encasernement pour les immigrés "réguliers", plus il y a de chantage, persécution pour les "irréguliers".

# trabalhadores franceses e emigrados, unamo nos para exigir a retirada da circular fontanet

## LUTAR CONTRA A CIRCULAR FONTANET

### ► e lutar contra o desemprego

Com a circular Fontanet os patrões franceses pretendem proteger o emprego. Mas desde já há vários anos que o desemprego tem aumentado cada vez mais. Hoje, o estado dos patrões e dos burgueses faz duas promessas aos trabalhadores emigrados "com papéis" e aos trabalhadores franceses.

— nós vamos proteger-vos  
— desde que haja um emprego livre vocês têm a prioridade.

Com estas promessas, os patrões querem fazerem acreditar:

- 1) que eles querem e podem acabar com o desemprego
- 2) que o desemprego se existe é por culpa dos novos trabalhadores emigrados que vêm para França para roubar o trabalho das operários franceses e dos trabalhadores emigrados que já cá estão.

Mas com que medidas pretendem os patrões e o estado francês fazer com que haja trabalho para toda a gente?

Com uma medida simples: de agora em diante os patrões só poderão empregar os emigrantes que chegam de Portugal só depois de passarem três semanas de terem depositado na mão-de obra uma oferta de emprego. E se ao fim de estas três semanas nenhum trabalhador francês ou emigrado já antigos e com papéis não quiser este trabalho então o novo emigrado pode ficar com o trabalho para ele.

Esta medida simples dá a impressão de favorecer os trabalhadores franceses e os trabalhadores emigrados que já cá se encontram.

Mas na realidade esta lei das três semanas dá lugar a muitas excepções (como já acontece com os operários de agricultura e com as empregadas domésticas) desde que em certos empregos haja muita falta de operários. Esta lei das três semanas dará lugar a uma colaboração ainda mais estreita, em cada terra, entre os patrões, a polícia, a Agência Nacional do Emprego para melhor poderem explorar os

trabalhadores emigrados. Com esta medida podem obrigar os trabalhadores emigrados a deslocarem-se para os departamentos onde há falta de operários.

Na realidade os patrões tomam esta medida:

— não para acabarem com o desemprego mas para poderem ter em toda a parte operários emigrados que façam concorrência aos trabalhadores franceses.

— para manter em cada região, em cada departamento a proporção de desemprego que os patrões querem. Numa região onde já haja desemprego esta lei das três semanas não autoriza novos emigrantes a arranjarem trabalho; nas regiões onde haja trabalho em demasia os emigrantes podem vir em número suficiente.

Esta lei vem juntar-se a outras leis já existentes (alocação de chômage, prima para que os jovens vão procurar emprego longe da sua terra, diminuição das horas de trabalho, reforma antes do tempo). Esta lei é dirigida:

— em primeiro lugar contra os novos emigrantes porque os patrões poderão relusar-lhes trabalho, obrigá-los a mudar de departamento ou expulsá-los de França.

Esta medida vai dificultar a emigração a salto, sobretudo aos jovens portugueses que recusam ir fazer a guerra colonial em Angola, Moçambique e Guiné.

— esta lei também é dirigida contra os emigrantes que estão cá em França quando eles forem renovar a carta de trabalho ou por não gostarem deles.

Por esta razão, esta lei é dirigida contra toda a classe trabalhadora.

Toda a classe trabalhadora deve sea revoltarse:

- contra o desemprego, produto do capitalismo.
- contra a organização do desemprego de lo estado dos patrões capitalistas.



Amiens: manifestation pour obtenir une carte de travail.

### ► e lutar contra as condições de alojamento

De agora em diante a circular exige que os patrões forneçam um certificado de alojamento decente para que um trabalhador emigrado possa regularizar a sua situação.

Mas isso não significa de modo algum que o estado capitalista vai obrigar os patrões a dar um alojamento decente a os operários que têm.

Desde o principio que a policia e os patrões sabem muito bem que os trabalhadores emigrados vivem em bidonvilles e em casas a cair, em foyers piores que prisões, sabem tudo isto e fecham os olhos, a unica coisa que vai mudar é que os trabalhadores emigrados agora terão de dar direcções falsas sempre que não habitarem um alojamento decente.

Isto quer dizer que os patrões agora poderão deitar abaixo os bidonvilles du dia para o outro e sem darem contas a ninguém.

Com esta medida a burguesia tem duas ideias na cabeça:

— a primeira, é que os patrões darão direcções falsas e que os trabalhadores irão de todaas as maneiras habitar os bidonvilles e casas velhas.

— a segunda, é que os patrões poderão obrigar os trabalhadores emigrados a viver em sitios maus para a saúde para que os empregadores possam contruir belos buldings nos sitios que quizerem

para os ricos habitarem.

E perfeitamente certo que o estado dos patrões não vai suprimir os bidonvilles e as casas velhas e sem condições salvo quando isso parecer mal ou quando recearem uma revolta dos trabalhadores.

Não é agora que os patrões vão mudar de ideias, das ideias que sempre tiveram. Eles querem multiplicar e dispersar os bidonvilles.

Um outro aspecto da circular Fontanet e o reforço da autoridade e o poder dos patrões:

Como agora são os patrões que dão o certificado de alojamento eles vão fazer-lo á maneira deles; vão multiplicar:

— os alojamentos que dão lucro ao patrão

— os foyers que pertencem ao patrão, como os foyers da Simca em Poissy, que são verdadeiras prisões para operários.

Desta maneira a burguesia poderá manter os operários bem vigiados; na fabrica os chefes, em casa os porteiros que são verdadeiros policiaes.

Alem disso os operários serão obrigados a darem ao patrão uma importante parte do salário para pagarem o alojamento.

E ao mesmo tempo os patrões têm os operários na mão porque quando despedem um operário também lhe tiram a casa.

Temos de lutar contra a circu-

lar Fontanet mostrando que:

★ Os trabalhadores sabem que os patrões não mudaram de ideias e não é agora que vão dar um alojamento decente a os trabalhadores.

★ E uma história completamente falsa dizer que só os estrangeiros se sujeitam a viver nos bidonvilles. As proprias estatísticas dos burgueses mostram que cerca de 30% dos habitantes dos bidonvilles são franceses.

### ► e lutar contra a repressão policial

Hoje todas as questões de papéis estão nas mãos da policia. E a policia que decide se um emigrante é considerado perigoso ou tem ideias justas sobre a liberdade dos trabalhadores. Este poder da policia é um grande mal para os trabalhadores. Um estrangeiro está sujeito a ser morto a tiro num comissariado de policia, como aconteceu a MOHAMED DIAB, com pretextos completamente falsos. O ódio aos estrangeiros, o racismo, as brutalidades fascistas, vêm-se todos os dias nos comissariados de policia.

### ► e lutar por uma classe operaria unida

A circular Fontanet apresenta-se como uma simplificação dos papeis dos trabalhadores emigrados, ao dizer que a carta de trabalho e a carta de séjour têm a mesma duração.

Isto não é verdade:

— Para os emigrantes que acabam de chegar quer venham com papeis, quer venham a salto ou com passaporte de turista, a partir de agora, o contrato de trabalho tem o mesmo valor que um titulo de trabalho. O que quer dizer que um trabalhador emigrante durante os primeiros 6 ou 12 meses do seu primeiro contrato de trabalho, tem de trabalhar no patrão que o embochou. Quer isto dizer que se o emigrante quizer sair desse patrão terá de começar uma nova contrata de novo. E arrisca-se a que lha recu-

sem e seja obrigado a voltar para Portugal.

Antigamente para regularisar a sua situação um emigrado só precisava de ter uma promessa de emprego (que muitas vezes nem sequer era verdadeira).

— O problema põe-se para todos os emigrantes - um dia ou outro terão de ir renovar a carta de séjour ou a carta de trabalho. Antigamente a carta de séjour podia caducar mas a carta de trabalho ainda era válida; o trabalhador ia renovar a carta de séjour e geralmente não havia problemas; ou então era a carta de trabalho que caducava mas a carta de séjour ainda era válida. Agora essas facilidades acabaram.

— Para toda a classe operária: a circular Fontanet é dirigida

contra o conjunto da classe operária, tenta impedir o desenvolvimento das lutas dos trabalhadores emigrados, dos O.S., onde há muitos emigrados

Mas se uma parte da classe operária, a parte mais explorada, se vê condenada au silêncio, é impedida de fazer greve, não serão só os emigrados e os O.S. que serão prejudicados. Serão todos os trabalhadores que serão prejudicados porque a burguesia e os patrões vão aporveitar-se da dejunião dos trabalhadores para fazer uma exploração ainda mais feroz.

E por esta razão que é preciso que a classe operária franceses e emigrados se unam para lutar contra a circular Fontanet!

## abaixo o imperialismo frances

A emigração é um fenómeno próprio do imperialismo. A emigração só acabará com a desaparição do imperialismo.

Os trabalhadores emigrados não vêm para França porque querem, mas sim porque os patrões franceses têm falta deles, e porque patrões portugueses o desejam.

Os patrões franceses precisam cada vez mais dos trabalhadores emigrantes. Os emigrantes vêm das antigas colónias francesas ou de países como Portugal, Yugoslavia, Turquia.

Para os imperialistas franceses, para os patrões franceses a emigração é de uma importancia muito grande.

Antes do mais, é um meio para fazer concorrência aos operários franceses de lhes dizer: "se vocês não estão contentes com as condições haverá muito português ou algeriano que toma a tua praça".

Em caso de falta de trabalho podem mandar os emigrantes para os seus respectivos países.

Pensam que os emigrantes aceitam melhor os trabalhos duros e que nunca se revoltam.

Os emigrantes são ainda um meio de os patrões fazerem mais lucros porque nunca virão a gozar da reforma têm alocações familiares mais pequenas.

Mas os patrões no estado francês querem controlar melhor os emigrados segundo as necessidades da economia francesa, a falta de trabalho em tal ou tal departamento.

E é também porque os trabalhadores emigrantes começavam a revoltar-se cada vez mais, a ficar cada dia mais conscientes da exploração a que são sujeitos, é por isso que os patrões franceses os querem controlar melhor.

E este o verdadeiro significado da circular Fontanet e é por isso que devemos lutar contra ela.

Os falsos comunistas do P.C.F e da CGT na realidade estão de acordo com esta politica dos patrões franceses em relação a emigração.

Eles dizem que é preciso "controlar" e "organizar" a emigração, quer dizer repartir os emigrados segundo as necessidades económicas. E podemos imaginar o que eles farão se um dia chegarem ao poder, basta ver o que fazem nas mairies "comunistas"!

